La Coopé des P’tits B

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DRÔLES DE GRAINES

Crèche de Barbezieux

FOU’L’BAZAR

Halte garderie de Baignes

PROJET SOCIAL - PROJET ÉDUCATIF - PROJET PÉDAGOGIQUE
RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Sommaire

Projet social.....3

Projet éducatif.....5

Projet pédagogique.....6

Bienvenue.....6

Ensemble : les mots choisis et comment on se les dit.....7

Tout le monde prend ses repères.....9

Un bout de chez soi à la crèche.....10

A quoi on joue? Parce que jouer, c'est du sérieux !.....11

On en est où de la journée?.....12

A table !!!.....13

« Dodo, l'enfant do ».....14

C'est mon corps !.....15

Aller aux toilettes tout seul.....16

Besoin de l'adulte ou pas ? Être là avec eux.....17

La crèche, c'est pas de tout repos … Être au milieu des autres.....18

« Faut qu'ça sorte ! ».....19

Il n'est pas interdit d'interdire !!!.....20

Et quand on sera assez grand pour l'école.....20

L'idéal 20

Règlement de fonctionnement.....21

Présentation de l'association.....21

Fonctionnement.....22

L'Assemblée Générale, le bureau, les adhérents.....22

L'adhésion, l'assurance, règlementation en vigueur.....23

Les horaires et congés et les salariés.....24

Les modalités d'admission.....25

Les type d'accueil.....26

Les participations financières.....26-27

Exclusion.....27

Suivi médical.....28

Règles de sécurité.....29

Annexes – Participation financière des familles.....30

Conservation des données personnelles 31

Contacts.....34

Projet social

❖ **Présentation**

La Coopé des p'tits B est une association loi 1901, à participation parentale, gestionnaire de 2 structures d'accueil petite enfance :

❖ La crèche « Drôles de graines » à Barbezieux Saint Hilaire (20 places)
❖ La halte garderie « Fou'l'bazar » à Baignes Sainte Radégonde (10 places)

❖ **Localisation**

Notre association se situe en milieu rural sur le territoire de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.
En tant qu'association, gestionnaire de deux lieux d'accueils de la petite enfance, nous nous engageons à créer des échanges avec nos partenaires sociaux, culturels, pédagogiques et financiers, au cœur de ce contexte politique et économique, propre à ce territoire : PMI, Relais Assistantes Maternelles, Lieux accueil enfants parents , Centre socioculturel, Centres de loisirs, MJC, artistes, médiathèques, écoles, EHPAD, producteurs locaux (marchés), commerces, CAF, MSA.

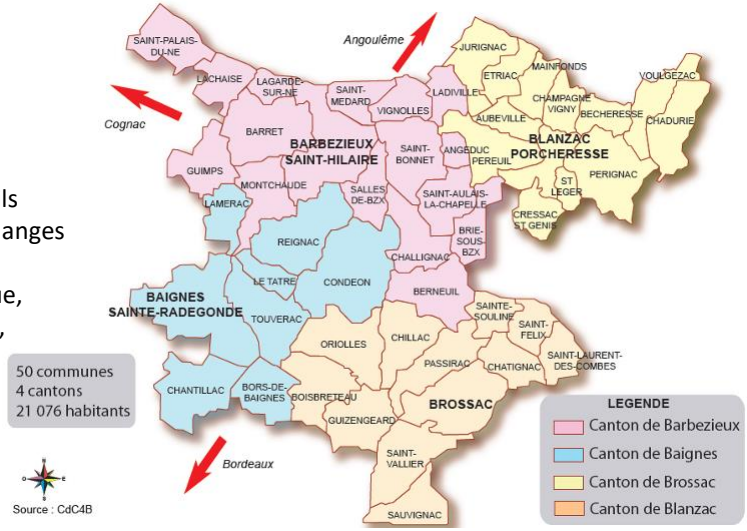

La crèche halte garderie s'est créée en complément d'un service d'accueil déjà existant assuré par les assistantes maternelles.
Ces deux services permettent aux familles de choisir le mode de garde de leur enfant.

A ce jour, le travail de partenariat entre les deux services apporte également un relais dans le cas de situations d'urgence en terme de garde (absence d'une assistante maternelle, formation) grâce à des échanges facilités par la proximité : le partage du même bâtiment.

Ici, on cultive la vigne et la terre depuis des générations; de ce fait, nous accueillons un grand nombre de familles qui travaillent dans le milieu agricole et plus particulièrement autour de la vigne, ce qui génère des emplois saisonniers avec des horaires variables, en lien direct avec la nature et la météo donc qui demande une adaptabilité de tous.

Le marché du travail de notre secteur géographique se caractérise, par des missions ponctuelles, souvent relayées par les agences de travail par intérim. Les principales entreprises du secteur proposent des horaires par faction avec, la plupart du temps, des plannings transmis à la dernière minute.

La présence d'un hôpital sur Barbezieux demande l'adaptation aux besoins des horaires variables du personnel hospitalier.

Ces deux grands secteurs d'activités nous demandent donc une réactivité, une souplesse dans la gestion des accueils afin de satisfaire au mieux les besoins de la population du territoire.

Les parents sans emploi, peuvent entreprendre des formations et font alors la démarche de venir rencontrer l'équipe des professionnelles pour l'accueil de leurs enfants : il est d'autant plus important alors de créer ou de renforcer le lien social.

Dans ce travail de liens, l'enfant est au centre.
De par sa présence à la crèche, il est, de fait, dans un groupe. Il est en rapport direct avec le monde qui l'entoure, il vit ses premières expériences de rencontres et d'échanges avec les autres, enfants comme adultes.

Pour accompagner l'enfant dans cette ouverture, bénévoles comme professionnels ont un rôle important à jouer. Ils ont pour mission d'aider l'enfant à trouver sa place au sein de ce lieu de vie qu'est la crèche comme de son environnement : la ville, la commune, le territoire.

Nous nous engageons à travailler sur notre empreinte écologique : réduire globalement nos consommations, acheter local, avoir un fonctionnement éthique et durable.

« Nous souhaitons être un lieu ouvert à la vie locale extérieure tout en favorisant le lien entre tous les acteurs territoire. »

Projet éducatif

« C'est à travers le partage des valeurs individuelles de chacun que l'on va aider l'enfant à trouver du sens à ces expériences sociales et humaines et à s'intégrer dans le collectif. »

La vie en groupe nécessite que ses membres partagent des valeurs communes.
Parents et professionnel (le)s ont donc réfléchi ensemble à ce qui leur semble essentiel, à ce qui les rassemble autour d'une vision commune de l'accompagnement des enfants :

- Favoriser l'épanouissement de tous les enfants dans le respect du rythme et du développement de chacun.

- Accompagner les enfants à vivre ensemble (comprendre les règles, être poli, faire attention), à partager, dans le respect et la tolérance.

- Créer des conditions propices à la découverte, au jeu, au plaisir d'être tous ensemble (apprendre ensemble, parler, jouer dehors).

- Favoriser l'éveil au goût en proposant des repas préparer sur place avec des produits frais, locaux et/ou bio.

- Les mener vers une ouverture au monde, à prendre conscience de leur place de petit citoyen et de leur environnement.

- Sensibiliser et former les équipes pédagogiques pour l'accueil de l'enfant porteur de handicap et travailler avec les partenaires institutionnels du territoire.

- Garantir la sécurité physique, psychique et affective afin que chaque enfant trouve sa place et avance dans ses acquisitions, se sente bien avec les autres.

- S'imposer une éthique , s'appuyer sur des pratiques professionnelles réfléchies et accompagnées.

- Respecter chaque parent en tant que premier éducateur de son enfant

- Transmettre des valeurs à travers nos pratiques éco-responsables.

Projet pédagogique

« Bienvenue ! »

Vous arrivez ici pour la première fois.
Nous allons apprendre à nous connaître et ce document va nous y aider :
il vous présente nos méthodes de travail et nos convictions professionnelles.

Plongez dedans !

Il est nécessaire que vous le lisiez pour plusieurs raisons :

❖ En inscrivant votre enfant, vous devenez membre de l'Association parentale « La Coopé des P'tits B » qui gère le service d'accueil petite enfance. Nous avons besoin de vous au quotidien pour nous aider (organiser des sorties, cuisiner, jardiner, etc.) et partager des moments d'échanges entre vous, vos enfants et l'équipe. Sans votre participation, nos projets ne peuvent se réaliser ; ex : il faut 1 adulte pour 2 enfants en sortie.

❖ Nous y exprimons des choix professionnels dans lesquels nous avons besoin de vous impliquer afin de partager des valeurs communes.

❖ Si tout le monde sait de quoi on parle au quotidien, parents, enfants, professionnels, chacun trouvera sa place dans ce lieu d'accueil. C'est ce qui nous permettra de construire des projets communs autour de l'accompagnement de votre enfant.

❖ Si le contenu pédagogique de ce document vous convient et que vous acceptez de nous confier votre enfant, le contrat est établi sur ces bases.

Votre avis nous intéresse : nous attendons justement vos remarques et vos questions afin de pouvoir faire vivre et évoluer ce projet au quotidien. Votre participation, votre implication sont essentielles pour créer des liens entre vous et nous, et c'est le sens même de notre travail.

❖ **Ensemble : les mots choisis et comment on se les dit**

Nous portons une attention particulière à la façon de se dire les choses, que cela s'adresse à vous, vos enfants ou entre professionnel(le)s de l'équipe.
Si l'on est dans une communication saine, on peut mieux se parler, créer un lien de confiance solide et permettre ainsi à tout le monde de s'exprimer. Communiquer, c'est être en relation : se parler avec respect et écoute c'est être à l'aise ensemble sur tous les sujets. Nous savons qu'en tant que parents, on est particulièrement sensible à ce qui concerne notre(nos) enfant(s); c'est pourquoi nous attachons une grande importance à ces échanges.

➢ **Entre parents, enfants et professionnel(le)s :**

Pour toutes les raisons que nous venons de citer, les transmissions sont des temps essentiels de la journée.
Ce que vous nous dites en arrivant avec votre enfant nous permet de l'accueillir au mieux : en nous donnant des détails de sa soirée, de sa nuit, de son réveil et de ses repas, vous nous apportez des informations utiles pour continuer la journée avec lui. Vous faites le lien entre la maison et la crèche.

A l'inverse, le soir, c'est à notre tour de partager avec vous les détails de sa journée afin que vous puissiez reprendre le fil du quotidien.

Chaque journée peut être différente, plus ou moins facile, mais c'est le soin apporté aux transmissions, de part et d'autre, qui va permettre une continuité dans l'accompagnement de votre enfant.
De plus, votre enfant étant présent aux transmissions, il sait que l'on parle de lui matin et soir : cela va lui permettre de comprendre que l'on travaille ensemble à son accueil et que l'on se passe mutuellement le relais auprès de lui.

Ces transmissions ne sont pas seulement un temps d'échange autour de l'enfant mais peuvent aussi être un moment de discussion entre vous et nous. Les difficultés rencontrées au quotidien, par vous comme par nous, peuvent être abordées afin de garder le plus de cohérence possible dans le suivi de votre enfant. C'est souvent dans ces moments là que l'on se rend compte combien l'enfant peut parfois être différent à la crèche et à la maison : à tel point qu'on se demande parfois « vous êtes sûrs qu'on parle du même ???!!! » …

Nous utilisons aussi les différents tableaux comme outils pour transmettre des informations concernant la vie pratique et associative de la crèche : pensez à y jeter un œil régulièrement pour ne pas risquer de passer à côté d'informations importantes pour votre enfant !

➢ Une équipe qui se parle pour bien faire son travail

Tout comme vous nous transmettez des détails le matin, l'équipe prend un temps entre midi et quatorze heures pour se les faire passer. C'est aussi l'occasion pour nous de faire un point sur le déroulement de la matinée. Ainsi, nous nous donnons les moyens que l'information circule au mieux entre les différents intervenants tout au long de la journée.

Par ailleurs, régulièrement, nous avons des temps de réunions à la crèche, en dehors des horaires d'ouverture, qui nous permettre d'approfondir notre réflexion sur nos pratiques et la façon dont nous accompagnons vos enfants.

➢ Lui (elle), je ne le (la) connais pas ! »

En tant que professionnel(le)s de la petite enfance, nous avons également un rôle de formateur à assumer. C'est pourquoi nous acceptons tout au long de l'année la présence de personnes en formation.
Nous sommes alors très vigilantes à la position prise par les stagiaires auprès des enfants afin qu'ils ne soient pas déroutés de se retrouver face à une personne qu'ils ne connaissent pas, qu'ils puissent prendre le temps d'aller vers elle et de comprendre sa présence.

Nous accompagnons la personne dès son arrivée à la crèche afin de lui expliquer comment et pourquoi nous travaillons. Cela nous permet de lui faire comprendre que l'enfant ne doit pas être dérangé par sa présence : elle doit s'adapter à leur rythme (et non l'inverse) et mesurer ses interventions.

Photo by Jordan White on Unsplash

❖ **Tout le monde prend ses repères**

L'adaptation est différente pour chaque famille.

En effet, le temps nécessaire va être plus ou moins long et l'équipe souhaite vraiment mettre l'accent sur le fait que cette adaptation doit se faire dans la souplesse, selon le rythme de chacun. Il est important de prendre son temps pour que votre enfant et vous-mêmes, ainsi que les professionnel(le)s vous sentiez à l'aise les uns avec les autres et appreniez à vous connaître pour passer du temps ensemble.

La notion de confiance nous paraît aussi essentielle.

Celle-ci doit exister de part et d'autre afin que l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et de ses parents se passent au mieux. Nous vous encourageons à nous faire part de vos craintes, de vos interrogations, de vos remarques : nous sommes ici pour vous écouter, vous répondre et vous rassurer. De plus, vos interventions nous permettent d'enrichir notre réflexion d'équipe.

Il est important de pouvoir mettre des mots sur l'appréhension de chacun à se séparer et au moment même de la séparation. En effet, en partant sans lui dire alors que votre enfant joue ou ne vous regarde pas, vous pourriez penser que cela va être plus facile pour lui. Mais en fait, quand il se rendra compte d'un coup que vous n'êtes plus là, cela risque de renforcer sa difficulté à rester à la crèche sans vous. Cela peut générer chez lui un sentiment d'abandon et la peur que vous ne reveniez pas : il n'aura pas compris votre départ.

Les professionnel(le)s peuvent vous accompagner pour trouver les mots au moment de votre départ.

Les pleurs de votre enfant sont un signe qu'il a compris votre départ et il a besoin (avec notre aide) d'arriver à les dépasser afin de pouvoir s'autoriser à profiter pleinement de la crèche. A l'inverse, si votre enfant semble indifférent à votre départ, c'est peut être juste le signe qu'il a plaisir à être là et sait pourquoi il y est !

« Nous sommes ici pour vous écouter, vous répondre et vous rassurer. »

❖ **Un bout de chez soi à la crèche**

Alors, nous parlons donc des …. doudous, nin-nins, tototte, su-su, tétines et autres petits noms donnés à ces « objets » choisis par votre enfant et auxquels ils sont si attachés.

« Allez, lâche ton doudou! » ou « Pose ta tétine pour parler! » … nous nous sommes tous adressés à l'enfant pour lui demander de « faire un peu sans ». Et nous savons donc tous à quel point cela peut-être difficile pour lui de s'en passer.

Ces objets sont à double tranchant :

D'un côté, ils sont rassurants, réconfortants pour votre enfant. Ils lui permettent d'emmener un bout de vous, un bout de chez lui à la crèche. Et cela lui rend la séparation plus facile.

D'un autre côté, ils peuvent aussi devenir envahissants si l'enfant n'arrive pas à les poser. Le doudou dans les mains pour jouer ou la tétine dans la bouche pour parler, c'est pas pratique !

Nous incitons donc votre enfant à les poser à l'endroit réservé à cet effet. En dehors des temps où vos enfants ne sont pas autorisés à garder ces objets (à l'extérieur, aux repas et pendant les jeux accompagnés), nous les encourageons à les poser le plus possible afin qu'ils soient disponibles à la vie de la crèche.

Si vous trouvez malgré tout que votre enfant continue à les garder avec lui trop souvent, vous pouvez nous en parler et nous déciderons ensemble de l'attitude à adopter pour l'aider.

Photo by Dorothe Wouters on Unsplash

❖ **A quoi on joue ? Parce que jouer c'est du sérieux !**

Le jeu chez l'enfant est synonyme de construction. C'est en jouant qu'il s'ouvre, comprend, apprend, qu'il grandit et qu'il rencontre les autres. Le jeu doit rester pour l'enfant un temps de découverte et de plaisir où il peut se sentir valorisé.

L'éveil chez le tout petit bébé passe essentiellement par les 5 sens. Tout est stimulation pour le tout petit, à fortiori dans un espace collectif comme la crèche où il est aussi spectateur et acteur de ce qui l'entoure.

Cet espace collectif peut aussi être source d'insécurité pour un tout petit (mouvements, bruits, relation moins duelle qu'avec ses parents). L'équipe doit accompagner le bébé avec le plus possible de bienveillance afin qu'il soit assez rassuré pour pouvoir mettre en place des temps de jeu.

Photo by Shiota Yuri on Unsplash

« Nous accordons une place centrale au jeu et à l'éveil de l'enfant. »

Les enfants sont alors libres de leurs choix (de partenaires de jeu comme du jeu lui-même). Cette liberté s'exerçant bien sûr dans le cadre des interdits et limites contenants énoncés par l'adulte et connus par l'enfant. L'adulte est présent mais en retrait.

Ce jeu est très constructif pour l'enfant car il y apprend notamment à être avec les autres, à trouver la bonne distance relationnelle. Il apprend comment le monde fonctionne en « le jouant » et c'est comme cela qu'il apprend quelle place il y a et qui il est..

Nous avons une attention, dans tous ces cas de figure, à porter l'enfant du regard, à l'observer. Tout d'abord parce que nous en apprenons beaucoup sur l'enfant et son état en le voyant jouer (et parfois rejouer.....) et c'est un outil précieux pour mieux le comprendre et l'accompagner. Mais aussi parce que l'appui de notre regard est aussi rassurant pour l'enfant. La simple présence physique d'un adulte fait que l'enfant est porté psychiquement par son regard. Cela le valorise et, en lui donnant importance et confiance, lui permet donc de « se risquer » à travers son jeu à vivre des expériences qu'il n'aurait pu vivre autrement.

« Il est particulièrement important pour nous de jouer avec les enfants. »

Le jeu est un apprentissage et il peut parfois être nécessaire d'ouvrir la voie à l'enfant. Il s'agit alors d'un jeu accompagné. Le jeu accompagné se fait donc toujours sur une proposition (de l'adulte mais aussi de l'enfant).

Il est essentiel de construire avant dans notre pensée ce que nous allons proposer, ce que nous souhaitons faire avec eux, pourquoi, comment. Ce temps est toujours construit en fonction du groupe d'enfants concernés (âge, nombre, niveau sonore, degré d'agitation, etc...). Le jeu a alors un but plus précis : apaiser des tensions, travailler un point précis (ex : le rapport au toucher, à la matière avec la pâte à modeler), défouler ou dynamiser le groupe, etc...

Le fait d'être acteur avec l'enfant est essentiel pour qu'il puisse rentrer dans ce type de jeu. Et c'est aussi **un temps de partage important entre adultes et enfants.**

❖ On en est où dans la journée ?

Les tout-petits n'ont pas la même notion du temps que nous.

Il est donc très important que nous les aidions à trouver des repères dans le déroulement de la journée, à comprendre l'idée « d'avant » et « d'après ».

C'est pour cette raison que nous rythmons certains temps de la journée (dégustation des fruits matinale, repas de midi, sieste, goûter), en instaurant des petits rituels (chants, histoires, comptines, etc. …) qui permettent à votre enfant de se repérer. Quand c'est toujours pareil et toujours au même moment, l'enfant s'y retrouve mieux.

On demande à votre enfant d'arrêter ce qu'il fait pour se retrouver tous ensemble, partager un moment de plaisir en groupe et ensuite pouvoir commencer autre chose.

Photo by Andrik Langfield on Unsplash

« Un maître mot : plaisir ! »

❖ **A table !**

Les moments de partage comme la dégustation de fruits le matin vers 9h, le déjeuner à 11h30 et le goûter à 15h30 nous tiennent particulièrement à cœur pour leur convivialité, la richesse des échanges qu'ils génèrent.

Manger, c'est découvrir et reconnaître des saveurs, goûter, toucher, se poser ensemble, parler, regarder le contenu de son assiette mais aussi et surtout être avec les autres.

Ça demande aussi d'attendre un peu son tour, de respecter des règles de vie comme rester assis, mettre sa serviette, rester à table en attendant que tout le monde ait fini.

Les temps de repas permettent à l'enfant de développer sa motricité: mettre son bavoir, tenir ses couverts, prendre et poser son verre, se nettoyer le visage et les mains. Aussi, la qualité de notre accompagnement repose sur une organisation définie au préalable afin de permettre aux enfants de vivre ces temps dans le calme pour les apprécier au mieux:

- faire en sorte que les adultes se déplacent le moins possible; une seule professionnelle est debout et se charge de répondre aux besoins du service de table, les autres restent assises auprès des enfants.
- cette organisation permet au professionnel d'encourager l'enfant vers des actes autonomes

(à la crèche, on peut patouiller parfois plus qu'à la maison car c'est plus facile de nettoyer après…)

Dans ces moments, les professionnelles prennent soin de regarder et écouter chaque enfant, de lui parler, de savoir repérer des signes, des questions que pose l'enfant à travers l'alimentation: manger, ce n'est pas seulement se nourrir physiquement, c'est aussi s'exprimer, prendre sa place, grandir en montrant le désir de faire tout seul grâce à l'encouragement et la valorisation de l'adulte.

En effet, si nous entendons son refus, à nous d'en trouver la motivation en parlant avec l'enfant et à sa famille si cela perdure.
S'il s'agit d'un refus face à un aliment particulier, nous lui proposerons d'y goûter et s'il ne veut toujours pas, nous continuerons à lui proposer les fois suivantes.

« Nous ne forcerons jamais un enfant à manger ! »

Le lien avec la cuisinière, nous semble important pour donner encore un peu plus de sens au repas.

Votre enfant peut sentir ce qu'elle prépare, la voir cuisiner, parler avec elle de ce qu'ils mangent. De sa place, elle reçoit les remarques des enfants, leurs réactions et apprend à connaître leurs habitudes, leurs goûts. Elle est également disponible pour échanger avec vous, elle saura répondre à vos questions et prendre en compte vos remarques.

❖ **« Dodo, l'enfant do »**

Le sommeil est un besoin physiologique : il est nécessaire à votre enfant pour qu'il puisse récupérer, assimiler son vécu et ses différents apprentissages. Son corps comme son cerveau continuent à se construire durant ses temps de repos.

Dormir, ça fait du bien ! Et ça fait grandir !

Le sommeil est aussi une question de rythme. A la crèche, notre but principal est donc d'aider l'enfant à mettre en place son propre rythme au sein du groupe.

Nous ne forcerons jamais un enfant à dormir (de toute façon, avez-vous déjà essayé de forcer à dormir un enfant qui ne le veut pas ou n'a pas sommeil ? …), par contre nous sommes là pour l'aider à se reposer, à rester allongé au calme un moment.

Ce moment doit être vécu dans la douceur, que l'enfant puisse se laisser aller. Pour cela, c'est aussi un temps où il a besoin d'être rassuré : par son environnement, par les adultes présents, etc. ... etc. …

C'est dans ce but que nous avons établi des « plans » de chambre, ainsi votre enfant a toujours le même lit, à quelques exceptions près et pour lesquelles nous le concertons.

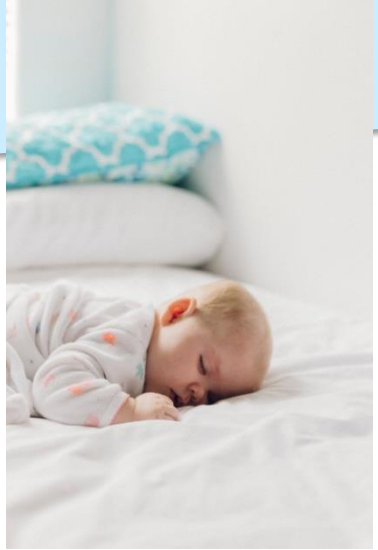

Photo by Dakota Corbin on Unsplash

Nous vous encourageons également à apporter tout ce qui peut rassurer votre enfant, lui rappeler son propre lit et l'aider ainsi à lâcher prise, pour s'endormir au mieux : son doudou, sa tétine mais aussi sa turbulette ou sa boîte à musique s'il en a.

De même, pour les plus grands, une professionnelle est toujours présente dans la chambre pour accompagner votre enfant, de l'endormissement jusqu'à son réveil. Pour les bébés, notre présence physique est plus perturbatrice qu'autre chose c'est pourquoi nous avons installé un baby phone qui nous permet une surveillance constante. douceur également.

Sauf exception, et selon votre demande, nous essayons de ne jamais réveiller l'enfant pour qu'il dorme son « compte ». Cette position est liée aux connaissances sur la nécessité physiologique du sommeil que nous avons décrite en début de paragraphe.

Nous nous adaptons encore plus individuellement au sommeil des bébés : chaque bébé a ses propres signes pour montrer qu'il est fatigué. Avec votre aide et nos observations, nous apprenons à les détecter pour répondre au mieux à ses besoins. Comme il peut réclamer à manger, votre bébé réclame pour aller dormir.

Au début, il pourra également arriver que nous laissions votre bébé s'endormir dans un petit espace réservé de la pièce de vie. Cela peut le rassurer d'entendre les bruits ambiants. Nous l'amènerons petit à petit à s'endormir dans son lit lorsqu'il sera prêt.

Pour le bébé, le sommeil est déjà une petite séparation : lorsque l'on dort, on est tout seul. Et c'est important que ce moment soit bien vécu pour que le sommeil soit bon. C'est pourquoi nous portons et berçons votre bébé tant que cela lui est nécessaire : plus nous le faisons, plus il sera détendu, rassuré et aura la capacité d'apprendre à s'endormir seul

Lorsque votre enfant résiste au sommeil, a du mal à lâcher prise : que faire ? A la crèche, tout en lui signifiant que l'on sait qu'il a besoin de dormir, nous gardons tout de même une souplesse dans la proposition et l'accompagnement de son sommeil. Nous essayons alors d'aménager ce temps en fonction de ses rythmes et besoins propres : par exemple, nous lui proposons d'aller dormir avant les autres, ou bien après.

Lui laisser une marge de choix, c'est aussi l'aider à pouvoir mieux lâcher prise.

❖ **C'est mon corps !**

« Mais qui a bien pu avoir l'idée de mettre des portes dans ces toilettes ? » « Et bien, c'est nous !!! »

Il nous semble évident que le regard de l'adulte et des autres enfants ne soit pas partout présent dans un lieu comme la salle de bain. Faire partie d'un groupe ne veut pas dire tout faire ensemble ou tout faire au vu de tout le monde.

L'enfant doit pouvoir être tranquille aux toilettes tout en ayant un adulte susceptible de l'aider à proximité.

La porte lui offre le choix de se montrer ou de se cacher, lui permet de vivre son intimité comme il le veut. A cet âge (2 ou 3 ans) où il commence à mieux connaître son corps et ce qui différencie les filles des garçons, il peut commencer à éprouver une gêne d'être sous le regard d'un autre. Il nous semble nécessaire de respecter son besoin d'être seul.

De même, l'enfant qui porte des couches a besoin de l'adulte. A l'adulte, donc, d'être vigilant à comment il s'occupe de l'enfant et de son corps à ce moment là. Le but est que cela soit un moment agréable, un temps de relation : changer une couche, ce n'est pas une corvée! Et même si l'on est obligé de le toucher pour le nettoyer, rien ne nous empêche de le faire en jouant, en parlant, en lui prêtant une attention douce.

❖ **Aller aux toilettes tout seul**

Nous avons fait le choix de ne pas employer le mot propreté mais de parler de la période où l'enfant va commencer à aller seul aux toilettes. Pourquoi? Parce qu'un enfant qui fait encore ses besoins dans sa couche ou dans sa culotte n'est pas sale !

Lorsque vous nous poserez la question fatidique **« Quand faut-il lui enlever sa couche? »**, nous vous répondrons **« Il le fera tout seul quand il sera prêt! »** Mais, nous direz-vous, **« C'est quoi être prêt? ».** Être prêt, c'est sentir ce qui se passe dans son corps, le comprendre, savoir l'exprimer, pouvoir et vouloir le maîtriser.

Votre enfant va commencer par être capable physiquement de se retenir mais il faut avant tout qu'il ait le désir de le faire. S'il n'a pas décidé que c'est le bon moment pour lui, vous ne pourrez pas le forcer. Il est alors possible qu'il se sente mis en difficulté ou qu'il s'en serve pour s'opposer à vous.

Le rôle de l'adulte, ici, est d'accompagner l'enfant et de l'encourager : il s'agit juste de lui faire confiance pour qu'il passe cette étape.

« Il le fera tout seul quand il sera prêt ! »

Nous vous encourageons vraiment à vous détacher de l'âge de votre enfant : c'est le moment où il est prêt qui est le plus important et cela sera différent pour chacun.
Ceci dit, nous savons bien qu'autour de vous, parents, il peut y avoir des pressions (entrée à l'école, remarques de la famille…) mais faites confiance à votre enfant. Lorsque vous le sentirez prêt, nous vous invitons à nous en parler et nous adapterons notre accompagnement.

Même s'il n'y aura pas de séances « pot » systématique, nous serons attentives à cette étape « propre » à chacun.

Photo by Brandless on Unsplash

❖**Besoin de l'adulte ou pas ? Être là avec eux.**

Notre rôle est d'aider l'enfant à trouver sa place dans un groupe et pour cela, il doit être suffisamment en confiance, encouragé, valorisé pour trouver par lui-même son mode de relation avec les autres. D'où l'importance de ne pas faire les choses à sa place mais de le guider par nos mots, nos actes. Cela l'aidera à donner du sens à sa présence à la crèche.

Nous faisons le choix de ne pas intervenir systématiquement auprès de vos enfants, la priorité est plutôt donnée à l'accompagnement.
Ne pas intervenir ce n'est pas ne rien faire ! Cela veut dire être là et que l'enfant sente notre présence à ses côtés. Intervenir, c'est « venir entre » et accompagner, c'est « être à côté », ces expressions définissent assez bien ce que nous voulons mettre en place et ce que nous voulons éviter :
• nous n'intervenons pas toujours lorsque deux enfants se disputent, pour un jouet par exemple. Nous observons d'abord afin de voir comment votre enfant réagit. Ne pas intervenir tout de suite, c'est justement lui laisser le temps et la place nécessaires pour trouver ses propres solutions.
• nous portons une attention particulière à ne pas être intrusif dans les jeux de vos enfants. Quand l'enfant joue, seul ou avec les autres, il n'a pas forcément besoin de l'adulte avec lui : il sait faire. S'il a envie que l'adulte intervienne, il saura le solliciter. Respecter ses temps de jeux, attendre ses sollicitations éventuelles permet de ne pas le gêner dans ses explorations et ses relations avec les autres.
• lorsque votre enfant manifeste son désir d'autonomie (manger seul même lorsqu'il en met partout, vouloir s'habiller seul) nous faisons attention à ne pas le freiner par notre intervention. C'est notre rôle de l'encourager et de l'accompagner dans son envie de grandir.

Lorsque nous intervenons, nous pouvons le faire de plusieurs façons : physiquement, verbalement. C'est cette dernière option que nous essayons de mettre en pratique le plus souvent : le soutien verbal (« parle-lui pour expliquer ce que tu veux », « tu peux le faire tout seul », etc. …) se rapproche alors plus de l'idée d'accompagnement (rester à côté de l'enfant, cheminer avec lui mais pas à sa place).

C'est important pour nous de vous expliquer ces choix par rapport à l'intervention pour que vous les compreniez mieux. Cela vous permettra de savoir, lorsque vous ne nous voyez pas réagir immédiatement à une situation, que nous ne sommes pas inactifs : nos non-interventions sont réfléchies.

Dans cette démarche, l'observation est un outil essentiel au quotidien : nous posons un regard attentif et bienveillant sur votre enfant. Le porter du regard, c'est aussi prendre soin de lui, mieux le connaître et le comprendre pour mieux l'accompagner. Le regarder, c'est le voir grandir au milieu des autres et avec eux.
Cela nous permet de pouvoir vous parler de ce que votre enfant vit à la crèche, de ce que nous voyons de lui au quotidien.

❖ **La crèche, c'est pas de tout repos … Être au milieu des autres**

Vous allez travailler ? Eh bien votre enfant, lui, vient à la crèche … et c'est aussi du boulot !
Être en groupe, ça ne peut pas être comme à la maison !

A la crèche, il y a du bruit, parfois des bousculades; on demande à votre enfant d'écouter, de regarder autour de lui pour comprendre, apprendre, de respecter des règles, de faire attention aux autres, d'attendre … bref, de vivre avec les autres. Mais ce n'est pas si facile.
Cela lui demande beaucoup d'attention, d'énergie, de faire des efforts, de faire un peu tout seul aussi, de partager, d'accepter la présence des autres et de trouver sa place au milieu d'eux. Parfois, les enfants expriment leur désaccord, frustration, colère, peur… en tapant, mordant, criant sur l'autre, à défaut de parler.

Les émotions sont parfois difficiles à maîtriser ou exprimer par les adultes eux-mêmes, imaginez pour des enfants !

Dans ces moments-là, les professionnelles sont attentives et disponibles et sont là pour poser ces mots que l'enfant ne maîtrise pas encore. Nous consolons à la fois l'enfant qui a été bousculé et celui qui a poussé : les deux sont en train d'apprendre comment faire ensemble.

Notre rôle est d'aider votre enfant à accepter les contraintes de la vie à plusieurs, à en respecter les règles, à mieux vivre les conflits, à se sentir suffisamment en sécurité pour pouvoir demander de l'aide si besoin mais aussi pour apprendre à se sortir de ses difficultés tout seul. Nous sommes là pour l'encourager, le rassurer, le valoriser. Et quand ça va bien, être en groupe, c'est super : on rigole, on joue, on partage, on se fait des copains, parfois des bêtises … on vit sa vie d'enfant qui grandit !

C'est un long apprentissage au quotidien qui peut aussi vous sembler douloureux.

Les professionnelles sont à votre écoute pour tout échange à ce sujet.

❖ « **Faut qu'ça sorte ! »**

L'équipe pédagogique a choisi d'approfondir sa réflexion et son travail sur la question des pleurs. Nous partons du constat que les pleurs sont le mode d'expression privilégié du bébé et de l'enfant; celui qui est le plus universellement reconnu et s'avère le plus efficace pour provoquer la réaction de l'adulte, du moins son attention. Ainsi, nous pensons que le pleur exprime toujours quelque chose: un besoin, une envie, une sensation. Ceux -ci doivent être entendus cas ils sont toujours importants, si petits soient ils et si insignifiants puissent-ils paraître aux yeux d'un adulte.

Si les pleurs correspondent à un besoin identifiable et auquel on peut répondre (faim, douleur, sommeil, etc.), celui ci doit être comblé. Cela ne veut pas dire qu'il doit l'être immédiatement (ou que l'on peut le satisfaire immédiatement) et que les adultes doivent se précipiter au chevet de l'enfant dès qu'il pleure. Cela signifie juste qu'il faut entendre le pleur, lui porter une attention et lui donner du sens, savoir et faire savoir qu'on a à y répondre et qu'on va le faire dès que possible. Nous appelons cela « la contenance ».

A la crèche, nous ne demandons pas à l'enfant d'arrêter de pleurer car ses pleurs ont une fonction de décharge (émotionnelle comme physique) et d'apaisement des tensions. Par contre, nous l'accompagnerons : en le portant, en le berçant, en le touchant de façon rassurante, en lui parlant.

Être présent dans sa tête peut non seulement suffire mais aussi s'avérer plus utile à l'enfant : par exemple, le bébé qui cherche son sommeil et a besoin de pleurer pour se décharger de toutes les émotions vécues dans la journée a parfois besoin d'être seul, de ne pas être stimulé par une présence physique afin d'arriver à évacuer vraiment et, ainsi, de mieux s'endormir.

Ainsi, parents, lorsque vous arrivez à la crèche et que vous voyez un enfant pleurer et/ou crier, et qu'il vous semble seul, rassurez-vous et sachez qu'il ne l'est pas : nous sommes là, d'une façon ou d'une autre, présent(e)s auprès de lui pour l'accompagner à traverser ce moment !

« Lorsqu'un enfant crie ou pleure, notre premier réflexe est de chercher ce qu'il peut exprimer, et le second de tenter de répondre. »

❖ **Il n'est pas interdit d'interdire !!!**

Le cadre même de la crèche, lieu collectif, nous oblige à poser des limites et des interdits. Nous voyons ceux-ci comme des repères structurants et rassurants.

L'enfant ne peut pas bien grandir sans interdits : il se construit à partir des limites qu'on lui pose, lesquelles constituent un cadre où il peut évoluer en toute sécurité (physique et psychique). En comprenant ainsi comment fonctionne le monde qui l'entoure, il disposera des outils pour être avec les autres.

Les explications sont donc nécessaires pour que votre enfant comprenne la limite posée. Mais pour qu'il intègre vraiment la règle, il est tout à fait normal d'avoir à la répéter de nombreuses fois. Il est aussi essentiel de se montrer déterminé, de maintenir sa position dans le temps avec fermeté.

Nous ne sommes pas là pour nous substituer aux cadres parentaux nécessaires mais bien pour les compléter, les enrichir dans le cadre de la vie en groupe.

❖ **Et quand on sera assez grand pour l'école**

A la rentrée, votre enfant connaîtra déjà tous les « trucs » pour se débrouiller avec les autres, petits comme grands. Il aura expérimenté les règles, les jeux, les repas et les siestes ensemble.

Cela lui donnera des outils qui lui faciliteront le passage de cette étape importante qu'est son entrée à l'école. Cela lui permettra du coup d'être plus disponible pour commencer les apprentissages scolaires.

❖ **L'idéal…**

La crèche idéale, ça serait : des nez qui ne coulent pas, jamais aucun virus, des enfants qui mangent et dorment bien, un lieu où tout le monde est toujours de bonne humeur, « la recette miracle » pour éduquer les enfants … parce qu'ils sont tellement formidables !!!

Le travail idéal, ça serait : être toujours disponible et à l'écoute pour chacun, penser à tout, trouver toujours le mot juste, tout comprendre et tout maîtriser, être là au bon moment …

Et le parent idéal, ça serait : dans une confiance totale, le cœur léger à chaque départ, toujours serein, dégagé de toute culpabilité, irréprochable avec son enfant, qui lit toutes les infos en arrivant, qui s'implique dans l'association …

MAIS … comme nous vivons dans la vraie vie, nous allons tous devoir composer les uns avec les autres et se contenter de tendre vers cet idéal ...

Présentation de l'association:

❖ **Historique:**
La Communauté de Communes 4B (Baignes, Barbezieux, Blanzac et Brossac), signe en Novembre 2005 une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour la mise en œuvre de sa politique d'accueil des jeunes enfants sur son territoire.
Après la mise en place d'un relais assistantes maternelles, et d'un lieu d'accueil enfants parents, il restait les structures d'accueil « crèche et halte garderie » à créer.
Une équipe de bénévoles, parents et professionnels, séduits par la volonté du multi partenariat, s'est constituée en association : La Coopé des P'tits B est née le 10 Janvier 2008.

L'objet de l'association (Statut article 2*) « la promotion et le développement d'actions en direction de l'enfance et de la petite enfance sur le territoire de la CDC des 4B Sud Charente. À ce titre, elle peut être amenée à assurer la gestion de tout service ou structure en lien avec ce public ».* Les statuts sont à votre disposition au sein de la crèche et des haltes garderies.

L'association a pour mission tant le service d'accueil que la gestion administrative, comptable et financière de la crèche et des haltes garderies.
Elle gère une crèche située 4 ter Av. Pierre Mendès France à Barbezieux de 20 places, et une halte-garderie à située Impasse des Nids à Baignes de 10 places.

❖ **Qu'est-ce qu'une association à participation parentale?**

Un lieu d'accueil de proximité géré par une association dans laquelle les parents peuvent s'impliquer aux côtés des professionnel(le)s autour de valeurs communes de solidarité et d'éducation pour tous.

Ensemble, ce « collectif » construit et décide du fonctionnement de la structure. Il met en place un espace convivial de rencontres, d'échanges et de partage entre parents, enfants, professionnels et habitants.
Une place privilégiée pour les parents dans la vie de la structure :

➢dans des activités éducatives : participation à la vie quotidienne, ateliers, sorties... ;
➢dans des commissions : fêtes, communication, courses, bricolage, jardinage… ;
➢dans l'animation et la gestion de la vie associative, de la politique enfance locale dont les parents sont acteurs.

En somme, ce sont les parents, en coopération avec l'équipe professionnelle, qui donnent vie à l'association.

Fonctionnement de l'association :

❖ L'Assemblée Générale:

L'assemblée générale a lieu une fois minimum par an.
Les adhérents sont consultés sur l'exercice moral et financier de l'année écoulée. C'est l'occasion de déterminer les orientations pour l'année à venir.
Le Conseil d'Administration est élu lors de cette assemblée, le scrutin peut s'effectuer à bulletin secret.

L'AG est l'occasion pour les familles souhaitant s'investir dans la vie de l'association de se présenter au Conseil d'Administration.
Il est essentiel que chaque adhérent y participe. En cas d'impossibilité, un vote par procuration est prévu (1 vote par fratrie).

❖ Le bureau:

Les membres du bureau sont élus par le Conseil d'Administration après l'AG; conformément aux statuts, il se compose ainsi :
Un(e) Président(e) + un(e) vice président(e)
Un(e) Trésorier(ière) + trésorier(ière) adjoint(e)
Un(e) Secrétaire + secrétaire adjoint(e)
Ni les salariés ni leurs conjoints ne peuvent être membres du bureau.
Le (la) Président(e) et le bureau participent au bon fonctionnement des structures d'accueil, du respect des statuts et du règlement de fonctionnement. Ils constituent le lien entre parents, adhérents et professionnel(le)s.

Ils définissent ensemble les orientations, prennent et valident les décisions en concertation avec la directrice et la gestionnaire.
Ils se réunissent plusieurs fois par an pour aborder des aspects très variés et indispensables au bon fonctionnement des services: aménagement extérieur, convention collective, entretiens de fin d'année, rencontre avec les partenaires financiers, …

❖ Les adhérents:

Les adhérents prennent part à la vie de la structure en participant aux réunions auxquelles ils sont conviés et plus particulièrement à l'Assemblée Générale.
Ils peuvent également participer à des soirées à thème animées par un intervenant extérieur et vivre un moment convivial lors de soirées festives.
Il est indispensable pour un bon fonctionnement que tous les adhérents se considèrent membres actifs de l'association et non simples consommateurs des services.
La Coopé développe un accueil de qualité aussi par une bonne implication des parents. Cette participation parentale prend différentes formes en fonction des possibilités et des disponibilités de chacun: réunions à thème, sorties, animations, fêtes,…

❖ L’adhésion:

Le montant de l’adhésion est fixé à 18 €.
Le paiement est valable pour l’année, quelque soit la durée de l’accueil, et la date du départ de l’enfant.
Elle est demandée à chaque famille, dès l’inscription d’un enfant (une adhésion annuelle par famille).

❖ L’assurance:

L’association est assurée en responsabilité civile pour les préjudices corporels, matériels et immatériels causés du fait des salariés, des stagiaires, des vacataires et des bénévoles.

Par ailleurs, il est déconseillé de laisser tout objet de valeur à l’enfant.

❖ Règlementation en vigueur:

Les lieux d’accueil fonctionnent conformément aux dispositions des décrets relatifs aux établissements des services d’accueil des enfants de moins de 6 ans :
- décret N° 2000-762 du 1er Août 2000
- décret N° 2007-230 du 20 Février 2007
- décret N° 2010-613 du 07 Juin 2010
- décret N° 2021-1131 du 30 août 2021

Photo by Ben Wicks on Unsplash

Comment ça marche ?

Les horaires et les congés :

❖ **Crèche de Barbezieux:**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

❖ **Halte-Garderie de Baignes:**

Les lundis et vendredis de 9h00 à 17h00.

❖ **Fermetures et congés:**

Les structures sont systématiquement fermées lors des jours fériés.
Les périodes habituelles de fermetures pour congés sont: 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël et le 1er de l'an, ainsi que le pont de l'Ascension.
Ces périodes pourront être revues chaque année.
Les dates sont précisées par un affichage dans l'entrée de chaque structure.

Les salariés :

❖ **Les fonctions de direction :**

Le(a) directeur(rice) gère l'ensemble de l'établissement: gestion administrative, gestion par rapport à l'enfant, aux familles, assure la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs. Il est garant de la mise en œuvre du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il participe au recrutement du personnel et organise l'accueil des stagiaires.
En son absence, la continuité de direction est assurée par le(a) gestionnaire.
Un(e) éducateur(rice) de jeunes enfants assure la responsabilité technique de la halte-garderie par délégation de la direction.

❖ **L'équipe:**

L'équipe est constituée de professionnel(le)s: Educateur(rice) de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.
L'équipe est toujours dimensionnée de façon à respecter le code de la santé publique en termes de qualification du personnel encadrant.

Les modalités d'admissions :

❖ Conditions d'admissions:

Les structures accueillent les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans en fonction des places disponibles.
La crèche de Barbezieux peut accueillir 20 enfants et la halte-garderie de Baignes 10.

Un certificat de non contre-indication à la vie en collectivité est à fournir au moment de l'inscription. La structure prévoit l'accueil au minimum d'un enfant dont la famille est bénéficiaire des minimas sociaux.

Les critères d'admissions sont les suivants:
- Résider ou travailler sur le territoire des 4B;
- Priorité à la fratrie fréquentant encore les services, sous réserve de places disponibles au moment de la demande.
- Antériorité sur la liste d'attente.

Cas particulier: un accueil hors CDC pourra être accordé par le bureau de la Coopé des P'tits b, en tenant compte des disponibilités au moment de la demande. Dans ce cas précis, une majoration de tarif de 20 % sera appliqué.

❖ L'accueil de l'enfant porteur de handicap:

La structure accueille des enfants porteurs de handicap dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé, établi avec les services de PMI.
Chaque accueil sera réfléchi, aménagé en fonction du handicap de l'enfant, en concertation avec la famille et l'équipe pédagogique.

❖ La période d'adaptation:

Lors d'une première inscription, une période d'adaptation est prévue. Les enfants viennent accompagnés de leurs parents selon des modalités et des horaires établis en concertation avec les équipes des lieux d'accueil.
Ce temps d'adaptation apparaît sur la première facture.

Toute admission sera validée uniquement à réception du dossier administratif complet, renseigné et signé: certificat médical, fiche enfant, fiche administrative, cotisation annuelle.

Les types d'accueil:

❖ **L'accueil régulier:** ***(ce type d'accueil n'est possible que sur la crèche de Barbezieux)***

Lors de la demande d'admission de l'enfant, tout parent qui souhaite un accueil régulier de son enfant, se verra proposer un contrat d'accueil dont l'objectif est de définir les conditions d'accueil de l'enfant, en tenant compte des besoins, des souhaits de la famille, et des moyens et contraintes de la structure.

Ce contrat d'accueil garantit la disponibilité de la place à la famille aux jours et aux heures demandées pour toute sa durée.
Le contrat prévoit la régularité de présence (habitudes horaires) et les périodes d'accueil.

Tout préavis de changement de contrat ou de départ définitif est de 1 mois.
Le contrat peut être modifié en cours d'année pour les motifs suivants :
Départ à l'école, déménagement, changement de situation professionnelle de l'un des parents, modification des revenus, naissance.
Ces modifications pourront conduire à la clôture du contrat et/ou à des modifications reportées sur le nouveau contrat.

❖ **L'accueil occasionnel:**

En fonction des places disponibles, l'accueil occasionnel se fait sur réservation au plus tôt, le 25 de chaque mois pour le mois suivant, et au plus tard le jour même.
L'accueil occasionnel ne peut dépasser 25 heures hebdomadaires, sauf durant les vacances scolaires et selon les places disponibles.

Les participations financières:

❖ **Tarifs:**

La tarification es calculée à l'heure, en fonction du revenu fiscal de la famille, obtenu sur le site de la CAF ou MSA.
Tout changement de situation sur le revenu familial doit être signalé par la famille à l'organisme (CAF ou MSA) et à la structure afin de recalculer le tarif.

Le prix de l'heure est calculé en fonction des revenus de la famille avant abattement et du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales (enfants de moins de 20 ans). La participation financière et déterminée suivant le barème national fixé annuellement par la CNAF.

Il est rappelé que la présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap, à la charge de la famille, (même si ce dernier n'est pas accueilli a sein de la structure), permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Le tarif horaire établi comprend la fourniture des couches, le repas du midi et le goûter.

La présence des enfants est facturée au ¼ d'heure, toute réservation est due, sauf respect des délais de prévenance suivant:

Pour l'accueil régulier:
La facturation s'effectue mensuellement, à terme échu, sur la base des habitudes horaires définies dans le contrat et complété par les heures d'accueil effectuées au-delà de celui-ci.

Les réservations annulées avant 72h ne seront pas facturées.

Pour l'accueil occasionnel:
La facturation s'effectue mensuellement, à terme échu, sur la base des heures réservées.

Les réservations annulées avant 24h ne seront pas facturées.

❖ Absences:

En cas d'absence pour maladie un jour de carence est appliqué.
Les jours suivants peuvent être déduits sur présentation d'un certificat médical ou ordonnance dans les 48h par mail, sms ou photo. (Apporter l'original au retour de l'enfant.)
Dans le cas d'une fermeture temporaire des services, pour congés ou pour conditions exceptionnelles (intempéries, gros travaux imprévus, situation sanitaire...), les heures réservées seront déduites.

Dans tous les cas, l'équipe et la direction doivent être prévenus dans les meilleurs délais de toute absence.

❖ Règlement des factures:

Les factures sont établies à terme échu. Le règlement est exigible au 15 du mois suivant. Les modes de règlement proposés sont: chèque, CESU, virement ou espèces.

Après constatation de 2 mois impayés, la direction se réserve le droit de convoquer la famille. Au cours de cet entretien, il sera envisagé de modifier le contrat (réduction du volume horaire ou passage en accueil occasionnel), soit de le rompre.

Exclusion:

Sont considérés comme motifs d'exclusion:
- Le non-paiement des factures mensuelles (ou participations) dues par les familles.
- Le non-respect du présent règlement de fonctionnement.
- Les insultes, propos diffamatoires, menaces, comportements violents et/ou agressifs à l'égard des enfants, ou de toute personne présente au sein des établissements.

Suivi médical:

❖ Les familles et le médecin traitant

Les parents sont responsables du suivi médical de leurs enfants.
Les examens médicaux et les vaccinations obligatoires sont effectués par le médecin traitant de l'enfant.

❖ Le référent santé

Un référent santé inclusion intervient sur les structures minimum 30 heures à l'année.
Son rôle est de prévenir, informer, accompagner les familles et les professionnelles sur différents thèmes autour de la santé du jeune enfant.

❖ L'accueil de l'enfant malade

Suivant l'état de santé de l'enfant (fièvre, vomissement, diarrhées…), les professionnel(le)s contacteront la famille, et conviendront ensemble de l'intérêt de poursuivre l'accueil de la journée.
Dans le cas où la structure n'arriverait pas à joindre les parents, les décisions d'intervention sont à la charge de la responsable de la structure.
La liste et les coordonnées des différents interlocuteurs pouvant être contactés (SAMU, pompiers, médecin traitant, centre antipoison, gendarmerie, …) est affiché dans le bureau de la direction.

❖ Administration de médicaments

La prise de médicaments ne peut se faire que si l'ordonnance a bien été remise à l'équipe avec toutes les indications nécessaires.
L'équipe peut prendre conseil, si besoin, auprès du référent santé et des services de PMI.

Photo by Scott Webb on Unsplash

Règles de sécurité et de respect

❖ **Tabac:**

L'usage du tabac est interdit dans chaque structure selon le respect de la loi Evin de 1992, y compris l'espace jeux extérieurs dans le jardin.

❖ **Sécurité:**

Afin d'assurer la sécurité des enfants dans le lieu d'accueil, les règles de base sont à respecter :

- à l'intérieur : ne pas laisser un enfant seul sur le plan de change, veiller à fermer les accès après chaque passage (porte salle de bains, barrières)
- à l'extérieur, fermer de façon sécurisée les accès vers l'extérieur, ne pas laisser les enfants sans surveillance dans le jardin, l'utilisation des jeux extérieurs sont soumis à surveillance.
- la circulation sur les parkings prévus pour les familles demande le plus de vigilance possible dans la mesure où de jeunes enfants peuvent être à proximité.

Pour des raisons de sécurité, le port des bijoux est interdit pour les enfants, en conséquence, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou deterioriation dans l'enceinte des structures.

❖ **Les sorties:**

Une autorisation parentale est remplie lors de l'inscription pour d'éventuelles sorties : promenade, médiathèque, marché, spectacle…
La participation des parents aux sorties ou aux activités, reste sous la responsabilité du professionnel encadrant de la crèche.

❖ **Départ de la crèche:**

Les personnes autorisées à venir chercher les enfants doivent être inscrites au dossier d'inscription.
Le personnel devra être informé de tout départ d'un enfant avec une tierce personne que son parent, qui devra justifier de son identité.
Les enfants ne pourront être confiés à une personne mineure.

Participation financière de la famille

Quelque soit le type d'accueil, la participation financière des familles est déterminée suivant le barème fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).
En contrepartie, la CNAF verse une prestation de service au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

Le montant de la participation des familles est défini par un **taux d'effort** appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. La tarification horaire du service est calculée sur la base d'un contrat conclu avec les familles, lequel doit être adapté à leurs besoins.
La participation des familles varie en fonction des ressources imposables avant abattements fiscaux, après abattement sociaux et de la composition du ménage.

Les ressources sont révisées chaque année au mois de janvier.

Précisions sur le taux d'effort, servant de base de calcul de la participation familiale des familles :

Le taux d'effort minimum de base correspond à une famille d'un enfant. Pour les familles ayant plus d'un enfant à charge, le taux est adapté en retenant pour les unités de consommation 2 parts par foyer plus une demi-part par enfant et une demi-part supplémentaire pour le 3ème enfant ou pour un enfant handicapé.

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif :

Nombre d'enfants	1	2	3	4 à 7	8 à 10
du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

« Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la Caf. »

Le taux d'effort s'applique à des ressources **« plancher »** et **« plafond »**, dont les montants sont revalorisés annuellement par la CNAF.

Exemple :

Une famille avec deux enfants à charge, confie son enfant à la structure collective sur une base contractuelle de 180h/mois.

Ressources mensuelles de la famille	Participation familiale horaire	Contrat mensuel
2000 €	1,032 €	185,75 €

La participation mensuelle de la famille se calcule comme suit : 1,32 €*180h = 185,76 €

Photo by Kevin Gent on Unsplash

Conservation des données personnelles

Les informations relatives à l'inscription, à la fréquentation et au règlement des factures sont enregistrées dans un fichier informatisé par la direction de la structure pour:

- Assurer la gestion des contacts avec les familles, des plannings et de la facturation
- Transmettre à nos partenaires institutionnels et/ou financiers des statistiques éventuellement nominatives relatives à l'activité de la structure.

La base légale du traitement de ces données est **l'exécution du contrat d'accueil**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants: CAF, MSA, communauté de communes, autres partenaires institutionnels et financiers.

Les données sont **conservées pendant 3 ans** après la fin d'année de départ de votre enfant.

Par ailleurs, au-delà de cette échéance, nous vous proposons de conserver vos coordonnée, à l'exclusion de toute autre information, afin de pouvoir vous informer des grands évènements de la vie de l'association.

La base légale du traitement de ces données est **l'intérêt légitime.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
Vous pouvez vous opposer à la conservation de vos coordonnées au-delà de la période des 3 ans après la fin d'année de départ de votre enfant.
Vous pouvez également exercer votre droit la portabilité de vos données.

Consultez le site ***cnil.fr*** pour plus d'information sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la direction de la structure: creche.barbezieux16@gmail.com / 05.45.78.64.01

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Contacts

DRÔLES DE GRAINES

Multi Accueil de Barbezieux
4, Ter Avenue Pierre
Mendes France
16300 BARBEZIEUX
Tél : 05 45 78 64 01
Mail : creche.barbezieux16@gmail.com
Du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

FOU'L'BAZAR

Halte garderie de Baignes
Impasse des Nids
16360 BAIGNES
Tél : 06 47 58 54 69
Mail : hgbaignes@gmail.com
Le lundi et vendredi
De 9h à 17h